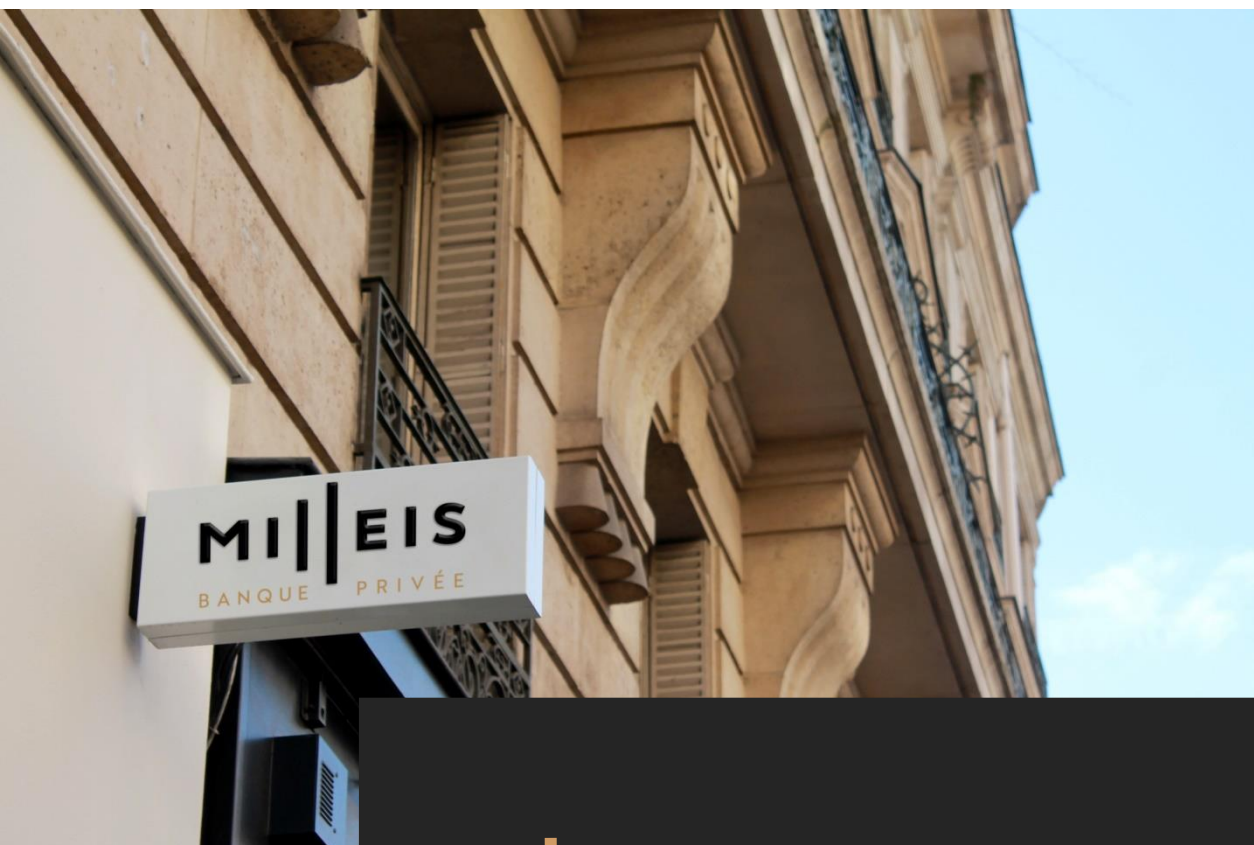




POLITIQUE RELATIVE
A L'INTEGRATION DES RISQUES
EN MATIERE DE DURABILITE

POLITIQUES RELATIVES A L'INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE

1. Périmètre	2
2. Que signifie prendre en compte les risques en matière de durabilité ?	2
3. L'approche de Milleis Banque Privée et Milleis Vie.....	2
4. Intégration des risques en matière de durabilité dans le cadre de l'activité de conseil en investissement et au sein des contrats d'assurance-vie et de capitalisation multi-supports.....	3
4.1 Intégration du risque de durabilité dans le cadre de la sélection des OPC.....	3
4.2 Intégration du risque de durabilité dans le cadre de l'offre de produits structurés	4
5. Intégration des risques en matière de durabilité au sein de la gestion sous mandat	4
6. Intégration des risques en matière de durabilité dans le cadre de l'Actif Général des contrats d'assurance vie et de capitalisation de Milleis Vie.....	5
6.1 Part de l'actif général faisant l'objet d'un mandat de gestion.....	5
6.2 Part de l'actif général géré par l'équipe investissements interne à Milleis Vie	6

1. Périmètre

Les informations délivrées ont vocation à vous présenter la manière dont les politiques de Milleis (Milleis Banque Privée & Milleis Vie) intègrent les risques de durabilité dans leurs conseils en investissement et en assurance, ainsi que dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement.

2. Que signifie prendre en compte les risques en matière de durabilité ?

Les risques en matière de durabilité comprennent tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

L'objectif est donc de vous expliquer comment Milleis cherche à maîtriser l'impact de ces risques dans ses décisions d'investissement, ainsi que dans le cadre de ses activités de conseil en investissement et en assurance.

3. L'approche de Milleis Banque Privée et Milleis Vie

La stratégie globale de Milleis Banque Privée et Milleis Vie encourage un investissement plus responsable.

La prise en compte des risques en matière de durabilité fait pleinement partie des processus de sélection des produits financiers conseillés à la clientèle, ainsi que des processus d'investissement de Milleis.

Ce degré de prise en compte n'est pas le même selon la nature du produit ou service proposé. L'enjeu pour Milleis est de proposer une gamme de produits et services adaptée à la situation, aux besoins et aux objectifs de ses clients. Il cherche par conséquent à proposer différentes solutions en fonction du degré de sensibilité des clients en matière d'investissement responsable.

La politique d'exclusion de Milleis Banque Privée découle de la [politique d'exclusion](#) de son actionnaire, [Anacap](#). Cette politique a été adaptée aux activités de Milleis.

Exclusions totales

Tous les produits :

Exclusion totale des armes à sous-munitions (convention d'Oslo), des armes anti-personnel (convention d'Ottawa), des armes chimiques & biologiques (convention de Genève), des armes à uranium appauvri et des armes à phosphore blanc.

Exclusions partielles

Tous les produits :

Exclusion de certaines activités par seuil de chiffre d'affaires (CA)

- Secteur du tabac si le CA est supérieur à 10% ;
- Production de fourrures animales si le CA est supérieur à 10% ;
- Secteur de la pornographie si le CA est supérieur à 10%.

Pour les titres vifs (dans la gestion sous mandat) :

Armes légères si CA > 5%

Au-delà de ces exclusions, Milleis cherche à se tenir à l'écart des entreprises sujettes à controverses.

Par ailleurs, lors du lancement de ses produits et services, Milleis réalise des actions de sensibilisation auprès de ses équipes commerciales afin qu'elles puissent présenter et expliquer aux clients les produits et services financiers proposés. Lorsque ces produits et services disposent de caractéristiques ESG, un focus particulier est effectué sur cette thématique afin de permettre aux équipes commerciales de s'assurer que le produit correspond aux attentes des clients en matière d'ESG.

4. Intégration des risques en matière de durabilité dans le cadre de l'activité de conseil en investissement et au sein des contrats d'assurance-vie et de capitalisation multi-supports

Le Groupe Milleis propose à ses clients une sélection de produits financiers prenant la forme d'Organismes de placement collectif (OPC) ou de produits structurés (principalement des EMTN – Euro Medium Term Note).

- Par l'intermédiaire des OPC, Milleis propose à ses clients de s'exposer aux marchés financiers (OPCVM et FIVG), aux marchés immobiliers (SCPI et OPCI) ou d'investir dans des sociétés non cotées (Fonds de Capital Investissement).
- Avec les produits structurés, Milleis propose des couples rendement/risque spécifiques définis à travers différents paramètres comme la durée d'investissement, la protection (totale ou partielle) ou non du capital, la nature du sous-jacent (actions, obligations).

Ces différents produits sont logés au sein de différentes enveloppes de type comptes-titres, PEA et contrats d'assurance-vie et de capitalisation multi-supports.

4.1 Intégration du risque de durabilité dans le cadre de la sélection des OPC

Milleis dispose d'une équipe dédiée qui a mis en place un processus de sélection rigoureux des OPC par l'intermédiaire d'une analyse approfondie des critères financiers et extra-financiers dont, notamment, les critères ESG.

L'enjeu pour Milleis est d'offrir à ses clients une sélection de produits financiers rigoureusement choisis offrant le meilleur profil rendement/risque et d' étoffer l'offre ESG disponible.

Pour la sélection de fonds à destination d'une clientèle souhaitant réaliser des investissements dans des produits ou services financiers qui prennent en compte, en plus des critères financiers, des critères ESG, les fonds disposant du label ISR ou du label Febelfin «Towards Sustainability » et les fonds article 8 et 9 SFDR sont analysés et sélectionnés.

- OPCVM :

Avec ces labels et les nouvelles réglementations SFDR, l'objectif de Milleis est de s'assurer que les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion. Milleis regarde principalement :

- L'analyse des entreprises sur des critères ESG
- La prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille
- La politique d'investissement ESG
- La politique d'engagement (dialogue et vote) ESG
- Le suivi et mesure de l'impact de la gestion ESG sur les émetteurs
- La transparence de l'OPC

- **Fonds immobiliers et de capital investissement :**

Pour ces actifs les sociétés de gestion transmettent un rapport annuel extra-financier/reporting ISR qui décrit le respect de la politique d'investissement de la société de gestion en matière de critères ESG. Les principaux indicateurs regardés sont les suivants :

- Le pourcentage minimum d'investissement durable
- La prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI), notamment sur les PAI liées aux émissions, à la biodiversité, à l'eau et aux déchets
- Le pourcentage d'alignement à la Taxonomie.

Dans le cadre de la revue périodique des supports qui sont dans l'univers offert aux clients, Milleis Vie s'assure que les sociétés de gestion lui transmettent un rapport annuel extra-financier/reporting ISR/rapport annuel qui décrit le respect de la politique d'investissement de la société de gestion en matière de critères ESG.

4.2 Intégration du risque de durabilité dans le cadre de l'offre de produits structurés

Milleis Banque Privée construit avec les émetteurs les produits structurés qui seront ensuite proposés aux clients. Après analyse de la qualité de l'émetteur, la construction porte principalement sur la formule de gain à échéance du produit (ou en cas de remboursement anticipé) et sur les sous-jacents servant de base à la formule de gain espéré.

L'inclusion des critères ESG peut être réalisée à deux niveaux indépendamment ou concomitamment :

1. L'utilisation du financement par l'émetteur dans des projets à impact. Les produits structurés peuvent être émis en format Green Bond suivant les principes de l'ICMA (International Capital Market Association). Sous ce format, le produit de ces émissions doit être utilisé à (re)financer partiellement ou totalement des projets visant une économie moins carbonée.
2. Le sous-jacent servant à la formule de gain peut intégrer dans sa construction un ensemble de filtres ESG visant à sélectionner, dans l'univers d'investissement prédéfini, les entreprises les plus performantes en termes d'ESG.

5. Intégration des risques en matière de durabilité au sein de la gestion sous mandat

L'intégration des critères ESG diffère selon le type de gestion, qu'elle soit « Classique » ou « Responsable ». Depuis 2024, dans le cadre du Mandat Classique, les caractéristiques ESG (au sens de l'article 8 du règlement SFDR) sont prises en compte. À ce titre, des objectifs minimums d'investissement durable ainsi que la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) sont fixés. Pour le Mandat Responsable, en 2024, les investissements étaient exclusivement réalisés dans des OPC labellisés ISR ou « Towards Sustainability » (Febelfin), sélectionnés selon la politique de sélection des OPC de Milleis (cf. Intégration du risque de durabilité dans le cadre de la sélection des OPC). Depuis mars 2025, ce mandat est constitué uniquement d'OPC articles 8 ou 9 au sens du règlement SFDR, pouvant détenir un label ESG reconnu et prenant en compte les PAI, avec un objectif d'au moins 20% d'investissement durable. Ces OPC restent sélectionnées selon la même politique de sélection.

6. Intégration des risques en matière de durabilité dans le cadre de l'Actif Général des contrats d'assurance vie et de capitalisation de Milleis Vie

Milleis Vie s'engage à l'intégration croissante des risques de durabilité dans le processus d'investissement de son actif général (fonds en euros et fonds propre), cette démarche repose notamment sur des exclusions sectorielles et un scoring ESG interne.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le fonds en euros de Milleis Vie a été classé article 8 SFDR et prend en compte les caractéristiques ESG. Milleis Vie se fixe des objectifs minimums d'investissement durable et de prise en compte des principales incidences négatives (PAI).

6.1 Part de l'actif général faisant l'objet d'un mandat de gestion

Milleis Vie a délégué la gestion de son actif général sur les titres obligataires en ligne directe (obligations à taux fixes, à taux variables et indexées) début 2023. Lors de la sélection du prestataire de gestion d'actifs, la prise en compte des critères ESG par ce dernier avait été discutée.

Ainsi, 84% de ses encours environ bénéficient de l'expertise d'Ostrum Asset Management (Ostrum AM) (prestataire de gestion d'actifs), un acteur de référence dans la gestion assurancielle. Ce prestataire externe applique sa propre démarche de gestion responsable, correspondant à ses engagements.

L'approche ESG d'Ostrum AM est globale et agit principalement à 4 niveaux : l'intégration, l'engagement, l'exclusion et l'impact :

- Les risques environnementaux (dont les risques climatiques), sociaux, de gouvernance sont pris en compte dans l'évaluation des sociétés par Ostrum AM et les opportunités sont saisies dans le scénario de croissance et dans l'analyse de la qualité et des risques d'Ostrum AM ;
- Le dialogue établi avec les entreprises nourrit l'engagement d'Ostrum AM, tant du côté des sociétés détenues en portefeuille que de celles émettrices d'obligations ;
- Les politiques sectorielles permettent à Ostrum AM d'exclure les secteurs ou entreprises qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux ;
- La méthodologie d'analyse propriétaire d'Ostrum AM sur les obligations durables lui permet de s'assurer de la qualité des instruments investis et de leur impact en termes d'intentionnalité, d'additionalité et de mesurabilité.

Ainsi, Ostrum AM a défini différentes politiques sectorielles et d'exclusion dans les secteurs suivants : les armes controversées, le charbon, le pétrole & gaz et le tabac. De plus, les investissements dans les pays sous embargo américain ou européen et dans des pays identifiés par le Groupe d'Action Financière (GAFI) comme présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont interdits. Ostrum AM s'engage également à exclure de ses investissements les émetteurs pour lesquels sont avérées des controverses sévères allant à l'encontre des principes défendus par les standards internationaux communément établis (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).

Ces politiques sectorielles et d'exclusions s'appliquent dans le cadre du mandat de gestion des titres obligataires de l'actif général de Milleis Vie.

Ostrum AM intègre également des critères ESG dans l'analyse des émetteurs qu'il examine. Ainsi, après avoir exclus les émetteurs les plus controversés grâce aux politiques d'exclusion visées ci-dessus, les éléments ESG qualitatifs et quantitatifs sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs. Ces différents éléments permettent de sélectionner les titres.

✓ Approche d'Ostrum AM dans le cadre du mandat

Dès le 2 janvier 2024, Ostrum AM a pu appliquer ses propres politiques ESG décrites ci-dessus, dans le cadre de la gestion du mandat obligatoire. Celles-ci s'inscrivent pleinement dans la démarche de Milleis Vie.

En pratique, l'approche utilisée dans le cadre du mandat repose donc sur les éléments suivants :

- ✓ Outre les exclusions des émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du mandataire, des listes d'exclusions du Mandant transmises au Mandataire sont également appliquées.
- ✓ Ensuite, Ostrum AM sélectionne les émetteurs les mieux notés selon une note ESG (75% des émetteurs ont une note ESG) avec comme objectif d'avoir une note ESG moyenne du portefeuille meilleur que celle de son univers ESG (l'univers ESG sera l'indice de référence BBGB EURO AG TR € (LBEATREU)).
- ✓ L'objectif du mandat est de détenir un minimum d'investissements durables de 5%, conformément à la définition du Mandataire.

En parallèle, Milleis Vie effectue sa propre évaluation des critères relatifs à la stratégie du groupe, notamment par la mise en place et le suivi des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de ses investissements. Des échanges peuvent alors avoir lieu entre mandant et mandataire. A ce stade, les sources de données étant différentes, l'intégration de critères propres au mandant (selon le fournisseur de données de Milleis) dans les contraintes du mandat est difficile à appliquer.

6.2 Part de l'actif général géré par l'équipe investissements interne à Milleis Vie

Les investissements relatifs à la poche des actifs de diversification et des liquidités représentent environ 16% de l'actif général et sont gérés en interne. Dans le cadre de cette gestion, Milleis Vie porte une attention particulière à la classification SFDR ainsi qu'aux objectifs de développements durables des nouveaux fonds sélectionnés.

Milleis Vie recherche des investissements durables au sens de la réglementation SFDR et se fixe comme objectif d'accompagner la transition énergétique via des investissements visant à financer des projets de décarbonation de l'économie.

En 2024, dans le cadre de sa poche de diversification, Milleis Vie a sélectionné 3 nouveaux fonds. Parmi ceux-ci, un fonds de dettes FLEXAM TANGIBLE ASSET INCOME FUND II est classé en article 8 SFDR et un fonds de dettes SIENNA SUSTAINABLE INFRA DEBT 3 en article 9 SFDR.

Le fonds FLEXAM a été élu Meilleur Programme de Financement de la Transition énergétique, décerné par le Sommet de la Finance durable (Paris, mai 2024).

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI), FLEXAM donne des réponses tangibles à cinq des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unis :

- #7 Energie propre et d'un coût abordable
- #9 Industrie, Innovation et Infrastructure
- #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- #14 Vie aquatique
- #15 Vie terrestre

Le fonds SIENNA a un objectif ESG centré sur la transition énergétique. SIENNA est signataire des PRIs et l'intégration ESG est axée sur 6 des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unis :

- *#7 Energie propre et d'un coût abordable*
- *#8 Travail décent et croissance économique*
- *#9 Industrie, innovation et infrastructure*
- *#13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques*



Milleis Banque- SA au capital de 55 299 999,66 euros - Siège social : 2 avenue Hoche - 75008 Paris - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 344 748 041 - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 17002533.

Milleis Vie - Société Anonyme au capital de 70 999 995 euros - Entreprise régie par le code des assurances - Siège Social : 2-20 Place des Vins de France - 75012 Paris - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 384 532 172.